



Accoler le nom de famille de ma mère au mien

Par **Eric**, le **22/09/2010** à **15:41**

Bonjour,
J'ai 21 ans, mes parents n'étaient pas mariés à ma naissance mais l'ont été par la suite. Je porte le nom de mon père mais j'aimerais pouvoir y accoler celui de ma mère. J'ai réussi à l'obtenir en tant que nom d'usage, mais j'aimerais m'appeler définitivement comme ça car le nom de ma mère est très ancien et j'aimerais vraiment le perpétuer.
Quelle est la marche à suivre?
Merci à ceux qui prendront le temps de me répondre.

Par **amajuris**, le **22/09/2010** à **16:35**

bjr, vous pouvez demander la modification pour motif légitime (nom ancien qui risque de disparaître).
la procédure est assez longue et complexe par demande au garde des sceaux ou au procureur de votre tgi.
le plus simple serait de voir un avocat qui a déjà procédé à ce type de requête.